

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique à la présentation du projet de règlement numéro 2012-361-1 modifiant l'article 7 du règlement numéro 2012-361 relatif à la construction, tenue le 13 mars 2017, à la salle J.-Anthime-Lalande, à dix-neuf heures, à laquelle assemblée étaient présents(es);

Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Madame la conseillère : Nathalie Auger
Madame la conseillère : Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire : Georges Décarie

Absent : Monsieur le conseiller Ignace Denutte après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Messieurs François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur Georges Décarie, maire, ouvre l'assemblée, et demande à monsieur St-Amour d'expliquer le projet.

Monsieur St-Amour explique l'objet du règlement qui consiste à l'ajout, au chapitre 7 du règlement numéro 2012-361 relatif à la construction, de l'article 7.9 visant la sécurité des logements :

Tout logement peut être aménagé au sous-sol ou à un étage d'un bâtiment en autant que ledit sous-sol ou étage comprenne au moins une issue donnant directement sur l'extérieur et menant au niveau du sol adjacent.

2 personnes sont présentes à l'assemblée.

Période de questions

Résolution 2017.03.062

Levée de l'assemblée

PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.